

Sélectionner votre formation à orientation professionnelle



Note d'introduction sur la terminologie et le contexte

« La terminologie utilisée pour décrire une formation à orientation professionnelle varie en fonction des régions du monde. Par exemple, elle peut être appelée :

- éducation technique ;
- apprentissage appliqué ;
- enseignement professionnel ;
- enseignement professionnel et technique ;
- enseignement à orientation professionnelle et technique ;
- éducation spécifique à l'industrie ;
- éducation postsecondaire ;
- éducation ciblée sur une carrière ou éducation professionnelle.

D'autres définitions peuvent également exister dans différents systèmes locaux ou nationaux. L'expression adoptée par l'IB est "formation à orientation professionnelle". (Extrait de la section « Définition de la formation à orientation professionnelle » de la publication *Programme à orientation professionnelle : des principes à la pratique*, 2015.)

Veuillez garder les points suivants à l'esprit en lisant ce document.

Glossaire de la formation à orientation professionnelle

- **Prestataire** : organisation qui a développé le programme d'études ou la validation de la formation à orientation professionnelle.
- **Parcours** : domaine professionnel, par exemple l'hôtellerie ou l'ingénierie. Il se peut que plusieurs prestataires proposent leurs prestations dans un même domaine professionnel.
- **Prestation** : programme d'études (qui sera enseigné) ou validation spécifiques que le prestataire a développés, à savoir travail que l'élève devra réaliser afin de satisfaire aux exigences de la formation à orientation professionnelle (par exemple, travail réalisé dans le cadre du cours, stages, placement professionnel, etc.) et obtention ou non d'un certificat ou d'un diplôme grâce à ce travail.
- **Fournisseur** : organisation qui enseigne le programme d'études et délivre le certificat ou diplôme (peut être l'établissement, le prestataire ou un autre établissement d'enseignement).

Le choix des prestataires et des parcours pourra varier selon plusieurs facteurs liés à l'emplacement et au contexte de votre établissement.

La formation à orientation professionnelle

PREMIÈRE PARTIE – Les critères de la formation à orientation professionnelle

La formation à orientation professionnelle est un aspect clé à aborder dans votre processus de planification durant le développement de votre Programme à orientation professionnelle (POP). Il est important que l'objectif professionnel de la formation soit clair. La formation à orientation professionnelle prépare les élèves à poursuivre leurs études, à faire un stage ou un apprentissage, ou à occuper un poste dans un domaine qui les intéresse.

Dans tous les cas, l'établissement doit contacter directement un prestataire de formation à orientation professionnelle pour mettre en place la formation. Les formations à orientation professionnelle ne sont pas proposées et ne font pas l'objet d'une sanction officielle des études par l'IB. Toutefois, elles doivent satisfaire aux critères de l'IB en matière d'accréditation, d'évaluation et d'assurance de la qualité.

1. La formation à orientation professionnelle est prévue dans l'emploi du temps des élèves pendant les deux années que dure le POP.

2. Accréditation/reconnaissance (une ou plusieurs possibilités)

- La formation à orientation professionnelle et le plan d'évaluation sont accrédités/reconnus par un organisme gouvernemental.
- La formation à orientation professionnelle et le plan d'évaluation sont accrédités/reconnus par un organisme décernant des titres.
- La formation à orientation professionnelle et le plan d'évaluation sont accrédités/reconnus par une organisation patronale adaptée ou un organisme professionnel.
- La formation à orientation professionnelle et le plan d'évaluation sont acceptés/reconnus par un établissement d'enseignement supérieur.

3. La formation à orientation professionnelle est soumise à une forme d'assurance de la qualité claire et vérifiable, réalisée en externe.

Le premier élément des critères porte sur le calendrier scolaire des élèves. La formation à orientation professionnelle peut être proposée sur les deux dernières années de l'enseignement secondaire. Sa durée peut être supérieure à deux ans, mais elle doit aussi se dérouler et être menée à bien durant les deux années que dure le POP. L'IB ne définit pas un nombre d'heures de cours pour la formation à orientation professionnelle, car la durée de l'enseignement dépend de la formation choisie par l'établissement. Les établissements doivent veiller à garantir un équilibre entre les cours du Programme du diplôme, le tronc commun du POP et la formation à orientation professionnelle. Vous trouverez ci-après des exemples d'options de formation à orientation professionnelle.

Le deuxième élément des critères vise à établir s'il existe un prestataire de formation à orientation professionnelle compétent qui assure la reconnaissance ou l'accréditation de la totalité de la prestation à orientation professionnelle. (**Remarque :** le prestataire de formation à orientation professionnelle doit correspondre à au moins une des catégories énumérées dans ce deuxième critère.) Il est important de s'assurer que cette reconnaissance ou accréditation s'applique à l'ensemble de la prestation de la formation à orientation professionnelle et non à un seul cours ou une seule composante de la formation. La reconnaissance ou l'accréditation peut être locale, régionale, nationale ou internationale.

- **Organisme gouvernemental :** Il peut s'agir de l'autorité responsable de l'éducation régionale, provinciale ou nationale dont vous dépendez. Il peut également s'agir d'autres organismes gouvernementaux chargés de développer des programmes de formation professionnelle pour les élèves dans leur domaine d'expertise.
- **Organisme décernant des titres :** Cette catégorie comprend les organisations qui décernent des certificats ou des titres dans des domaines d'études à objectif professionnel.
- **Organisation patronale ou organisme professionnel :** Cette catégorie comprend les associations de professionnels, les employeurs et les entreprises, ainsi que les groupes commerciaux.
- **Enseignement supérieur et universitaire :** Cette catégorie comprend les écoles d'art, de musique et de danse, les collèges communautaires, les universités, les établissements d'enseignement professionnel, les écoles de commerce et autres établissements d'enseignement supérieur.

DEUXIÈME PARTIE – Sélectionner votre formation à orientation professionnelle

Votre établissement peut satisfaire aux exigences de la formation à orientation professionnelle des trois manières suivantes.

1. Votre établissement propose déjà une prestation ou un parcours de formation à orientation professionnelle : Votre prestation professionnelle actuelle satisfait-elle aux exigences de l'IB (ci-dessus) pour la formation à orientation professionnelle ? Si tel est le cas, cette approche peut être intéressante. Examinez la formation à orientation professionnelle actuelle en tenant compte des éléments suivants :

- Les parcours professionnels et les prestations actuels que l'établissement propose sont-ils de nature à attirer de futurs élèves du POP ? Les parcours sont-ils adaptés à votre contexte local ou régional et aux futurs besoins et aspirations de vos élèves ?
- L'établissement peut-il garantir du temps aux enseignants actuels des formations à orientation professionnelle pour la planification collaborative afin qu'ils se réunissent avec les enseignants du tronc commun du POP et des cours du Programme du diplôme ?

2. Utiliser des prestataires de formation à orientation professionnelle existants et/ou des prestataires stratégiques de formations à orientation professionnelle de l'IB :

Prestataires : il s'agit de prestataires de formations à orientation professionnelle reconnus qui servent votre communauté. Si un établissement décide de recourir aux services d'un prestataire local, il doit s'assurer que la formation à orientation professionnelle qui sera proposée satisfait aux exigences de l'IB. Dans un tel cas, il incombe à l'établissement de trouver le prestataire. Des exemples sont fournis ci-après.

Prestataires stratégiques de formations à orientation professionnelle de l'IB : il s'agit de prestataires de formations à orientation professionnelle reconnues qui collaborent avec l'IB. Ces formations ont déjà été examinées par l'IB afin de s'assurer qu'elles satisfont aux exigences de la prestation de formations à orientation professionnelle.

- Si vous pensez que cette approche pourrait être une bonne option pour votre établissement, n'hésitez pas à lire les informations sur les prestataires stratégiques de formations à orientation professionnelle disponibles sur le site Web public de l'IB. Passez en revue les prestataires et les options pour savoir s'ils sont intéressants et pertinents pour le contexte de vos élèves, et vérifiez qu'ils répondent aux attentes financières de l'établissement.

3. Développer une nouvelle formation à orientation professionnelle : Ce processus se déroule en coordination avec un organisme approprié, à savoir un organisme gouvernemental, un organisme décernant des titres, une organisation patronale ou un organisme professionnel, ou un établissement d'enseignement supérieur. Les aspects à prendre en compte sont notamment les suivants :

- *Quels parcours souhaitons-nous proposer ?*
 - » Points forts de la communauté ou de la région
 - » Centres d'intérêt et besoins des élèves
 - » Personnel/expertise
 - » Tendances futures de l'emploi
- *Avec qui pouvons-nous travailler ?*
 - » **Établissement d'enseignement supérieur :** avez-vous développé ou pourriez-vous développer des relations avec un établissement d'enseignement supérieur pour élaborer

un parcours professionnel mettant à profit son expertise ?

- **Exemple** : notre établissement se trouve à deux pas d'une université dont les programmes d'ingénierie, de sciences environnementales et de musique jouissent d'une grande réputation. L'université souhaite développer des liens avec les établissements de deuxième cycle du secondaire environnants afin de pouvoir entrer en contact avec des élèves de qualité. Elle est prête à développer et à reconnaître une formation à orientation professionnelle en partenariat avec une école du monde de l'IB locale.
- **Exemple** : notre établissement est connu pour son programme de danse et a noué des liens avec un conservatoire de danse prestigieux de la région. Le conservatoire cherche à développer un programme pour les élèves d'établissements de deuxième cycle du secondaire ou d'établissements d'enseignement secondaire. Il est prêt à développer une formation à orientation professionnelle qui satisfait aux exigences de l'IB.

» **Organisation patronale ou organisme professionnel** : quelles organisations professionnelles existent dans votre communauté locale ou régionale ? Ces organisations seraient-elles prêtes à travailler en partenariat pour développer une formation à orientation professionnelle sur deux ans et à fournir la reconnaissance ou l'accréditation ainsi que l'assurance de la qualité nécessaires ?

- Exemple : un fournisseur d'énergie local implante un parc éolien flottant dans la région et souhaite développer et assurer la reconnaissance d'un certificat de spécialiste en éoliennes, ce qui lui permettrait d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre locale sur laquelle il devra compter. Des spécialistes de l'entreprise travaillent avec un cabinet de conseil en éducation pour développer une formation à orientation professionnelle sur deux ans pour les deux dernières années d'enseignement secondaire. Le fournisseur d'énergie se charge de la reconnaissance de la formation à orientation professionnelle, examine périodiquement le programme d'études et les critères de réussite pour l'assurance de la qualité, et analyse régulièrement les résultats des élèves pour s'assurer que sa formation à orientation professionnelle et son certificat satisfont aux exigences requises.
- Exemple : un enseignant ou une enseignante de théâtre d'un établissement est membre d'un organisme professionnel agréé par l'industrie qui est prêt à développer une formation à orientation professionnelle avec le personnel enseignant de l'établissement. Ensemble, ils mettent au point la prestation de cours et le programme d'études en arts pertinents, qui sont conformes aux normes de l'industrie et aux critères d'admission dans les meilleurs conservatoires, établissements et studios du monde entier.

» **Organisme décernant des titres** : quels organismes décernent des titres dans des domaines professionnels dans votre région ?

- Exemple : un consortium technologique dont le siège est proche de l'établissement souhaite développer et proposer une certification sur deux ans sur les fondements de l'intelligence artificielle et des chaînes de blocs. Le consortium souhaite travailler en partenariat avec votre établissement pour diriger le développement de cette nouvelle formation à orientation professionnelle.

» **Organisme gouvernemental** : l'autorité locale ou régionale responsable de l'éducation dont vous dépendez est-elle prête à mettre en place et reconnaître une formation à orientation professionnelle ?

- Exemple : une industrie aérospatiale est implantée dans votre région. En coordination avec le gouvernement régional ou provincial, le ministère de l'Éducation dont vous

dépendez de la recherche à renforcer et à améliorer l'infrastructure humaine dans la région et souhaite donc créer des parcours professionnels en matière d'ingénierie et d'aérospatiale, entre autres. Le ministère est prêt à travailler avec votre établissement afin de développer une prestation de formation à orientation professionnelle.

TROISIÈME PARTIE : suggestions générales

Assurez-vous de prendre en compte les éléments suivants lorsque vous évaluez les options de formations à orientation professionnelle pour votre établissement.

- Le prestataire de formations à orientation professionnelle est-il un organisme gouvernemental, un organisme décernant des titres, une organisation patronale ou un organisme professionnel, ou un établissement d'enseignement supérieur ?
- La formation à orientation professionnelle se déroule-t-elle durant les deux dernières années du secondaire ? Comment la formation à orientation professionnelle s'intégrera-t-elle dans le calendrier ou l'emploi du temps des élèves sur les deux années du programme ?
- Quel processus d'assurance de la qualité la formation à orientation professionnelle suivra-t-elle ?
 - » Tenez compte des aspects d'assurance de la qualité pour la prestation. Par exemple : quel est le processus de révision et de mise à jour de la prestation pour réagir aux innovations dans le domaine auquel elle est liée ?
- Évaluation des élèves : comment la formation à orientation professionnelle s'assure-t-elle que les élèves ont suivi avec succès la prestation de cette formation ?
- Comment pouvons-nous garantir que les enseignants des formations à orientation professionnelle allouent formellement du temps à la planification collaborative avec les enseignants des cours du Programme du diplôme et du tronc commun du POP afin de traiter spécifiquement les sujets du POP ?
- Combien de temps faudra-t-il pour que la formation à orientation professionnelle soit opérationnelle, et quelles seront les conséquences pour mon calendrier concernant le processus d'autorisation ou d'évaluation de l'IB ?

AUTRES EXEMPLES PAR CATÉGORIE DE PRESTATAIRE

Organisme gouvernemental :

- Aux États-Unis, l'Office of Career and Technical Education propose des programmes de formation à orientation professionnelle et technique pour les établissements, à l'échelle de chaque État.
- Le ministère de l'Éducation dont vous dépendez a développé et reconnaît une formation portant sur un domaine professionnel spécifique.
- Un organisme gouvernemental développe et reconnaît une prestation à orientation professionnelle dans son domaine d'expertise.

Organisme décernant des titres :

- Qualifications de prestataires agréés tels que le Business and Technology Education Council (BTEC).
- Un prestataire d'une formation en enseignement de la langue sur deux ans avec un certificat reconnu dans le monde entier.
- Un certificat sur deux ans sur une spécialité en programmation informatique.

Organisation patronale ou organisme professionnel :

- Une association internationale de professionnels de la santé reconnaît un parcours en sciences de la santé.

- Un constructeur de résidences régional développe et assure la reconnaissance d'une formation en conception de bâtiments et gestion de projets.
- Une association de professionnels de la finance propose un parcours en économie et finances pour les élèves souhaitant devenir planificateurs et analystes financiers agréés.
- Un établissement de gestion hôtelière et de tourisme a développé un programme de formation sur deux ans qui permet d'obtenir un certificat en hôtellerie.

Enseignement supérieur/universitaire :

- Prix ou certificat de musique d'une école de musique.
- Les enseignants du département des sciences de l'éducation d'une université travaillent en partenariat avec un établissement scolaire pour développer un parcours sur le développement de l'enfant et l'enseignement pour les élèves.

Pour toute question concernant un parcours de formation à orientation professionnelle éventuel, veuillez contacter le ou la responsable du développement, le ou la responsable des relations entre votre établissement et l'IB ou le ou la responsable du service des écoles du monde de l'IB pour votre POP.